

ANGLARDS DE SALERS

Séance du 23 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anglards-de-Salers, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 09 septembre 2022, sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en service : 15

Etaient présent :

Monsieur François DESCOEUR, Maire

Monsieur Jean-Louis DAPON, Monsieur Alain MAGNE, Monsieur André BESOGNE, Monsieur Bernard VEYSSIERE, Monsieur Raymond BLANCHEFLEUR, Monsieur Alain DEFLISQUE, Madame Françoise FOURNIVAL, Monsieur Daniel TREMEE, Madame Sandrine CHAZOULE, Madame Nadine FAUCHER, Monsieur Thomas FAGEOLE, Madame Alexandra ROUSSEYRE.

Madame Brenda Walter ayant donné pouvoir à Monsieur André BESOGNE, Monsieur Sébastien SIMON ayant donné pouvoir à Jean-Louis DAPON.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Septembre 2022

Compte Rendu

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Madame Françoise FOURNIVAL, a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur le Maire après avoir débuté la séance en interrogeant l'assemblée pour savoir s'ils avaient des questions par rapport au dernier compte rendu, personne n'ayant soulevé de remarque, le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

- Monsieur le Maire ouvre la séance par la présentation de la Convention Territoriale Globale 2022-2026 avec la CAF qui a pour objectif d'aider les familles à concilier vie familiale vie professionnelle et vie sociale, faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes, créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle, accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement
ADOpte A L'UNANIMITE
- Monsieur le Maire entérine la dénomination des voies et demande au Conseil Municipale de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales.
ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire poursuit ensuite avec la modification simplifiée N°3 du PLU (Plan local d'urbanisme)

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année la commune verse une subvention de fonctionnement à l'association familles rurales de l'accueil de loisirs. Pour des questions de trésorerie cette association souhaite le versement du solde de cette subvention de 30.000.00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2023 par l'office National des forêts relevant du régime forestier : Forêt de Maleprade et de Menterolles

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire communique à l'assemblée des demandes de subvention faite par les parents pour aider à financer un voyage scolaire à Darlington

ADOpte A L'UNANIMITE

Il a également été évoqué :

- La demande d'achat pour des terrains de Mme et M. VEYSSIERE Laurent et M. GOGO, La commission des travaux doit se rendre sur place pour voir si possible.
- Point sur la rentrée scolaire avec 49 enfants, une nouvelle directrice et les travaux de la cantine.
- Fibre optique,
- Les subventions d'états
- Les emprunts,
- Village d'avenir
- Ecocert
- Il a été signalé la propreté embarcadère piste des montagnes
- Le Four de Maleprade
- Economies d'énergies,
- Maires Ruraux Dordogne
- Le 104^{ème} Congrès des Maires de France à Paris
- Le désherbage cimetièrè

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et lève la séance à 22h30